

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Du mercredi 26 avril 2017 à 18h30 à Arthel

Etaient présents : Mme BARBEAU Elisabeth, M. Serge BULIN, M. CADIOT Olivier, M. CHATEAU Jean-Pierre, M. FAUCHE Marc, M. FAUST René, M. FITY Jean-Louis, M. HAGHEBAERT Raphaël, M. LEGRAIN Jacques, M. MAUJONNET Robert, M. PASQUET Rémy, M. PLISSON Alexis, Mme VAILLANT Annie, M. VALES Henri, M. VOISINE Gérard.

Etait absents excusés : Mme AUDUGE Danielle, M. RODRIGUEZ Constantin

Ordre du jour :

1. Demande de subvention pour les fiches action n°15, n°38 et n°31 du bassin versant des nièvres
2. Construction du projet de territoire : retour sur les premières réunions des commissions
3. Questions diverses.

1. Demandes de subvention – bassin versant des nièvres

Contexte :

M. LEGRAIN, 1^{er} vice-président, indique que le Contrat Territorial des Nièvres a été officiellement signé le mardi 5 juillet 2016, après approbation du dossier de candidature par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en conseil d'administration du 29 octobre 2015. Aussi, de premières opérations ont d'ores et déjà été engagées, conformément au programme d'actions du Contrat Territorial. Afin de poursuivre la mise en œuvre des actions et en engager de nouvelles, il est nécessaire de déposer des dossiers de demande de subvention. Chaque opération fait l'objet d'une fiche action détaillant précisément les modalités d'intervention, consultable sur le site de Prémery de la Communauté de Communes.

Fiche Action 15 : engager une étude globale sur les ouvrages hydrauliques prioritaires pour restaurer la continuité écologique. Sur la durée du Contrat Territorial, il s'agit d'engager des études de rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires du bassin versant. Pour la première année de programmation (2016), il était prévu d'étudier les ouvrages de Guérigny (Villemenant, la Poëlonnerie) et du Meulot (hameau du Meulot à Montigny-aux-Amognes), et pour la deuxième année (2017) l'étude portera sur les ouvrages de l'aval du bassin versant (Nièvre aval), depuis Pont Saint Ours jusqu'à la Loire en passant par le canal de dérivation de la Nièvre. Ces deux années d'études seront engagées en 2017 et feront l'objet d'un marché public. L'enveloppe budgétaire allouée à l'opération est de 150.000 € HT, décomposée en un montant de 60.000 € HT (année 2016 – report de budget 2016 non consommé sur l'année 2017) et de 90.000 € HT (année 2017).

Plan de financement prévisionnel Fiche Action n°15 :

	DEPENSES	RECETTES			
		AELB*		POT COMMUN	
Opération	Montant (€ HT)	taux	montant	taux	montant
Ouvrages année 1 (Guérigny, Meulot)	60 000	80%	48 000	20%	12 000
Ouvrages année 2 (aval du bassin versant)	90 000	80%	72 000	20%	18 000
TOTAL :	150 000	80%	120 000	20%	30 000

* Agence de l'eau Loire Bretagne

Fiche action n°38 : Réaliser des suivis thermiques de cours d'eau. Cette action sera rattachée à la fiche action n°15 et permettra d'acquérir des sondes thermiques et à oxygène pour enregistrer l'évolution de ces paramètres sur les tronçons de cours d'eau concernés par les études de rétablissement de la continuité écologique et des travaux de restauration des cours d'eau. Cela complètera ainsi l'évaluation de l'état initial et permettra d'identifier d'éventuelles problématiques et orienter les choix des espèces piscicoles cibles pour la reconquête de la continuité écologique. Le matériel à acquérir sera du type sondes HOB0 U26 (oxygène et température) et UA001 (température). La gestion de cette étude sera réalisée par l'équipe bassin versant, en concertation avec ses partenaires techniques.

Plan de financement prévisionnel FA 38 :

	DEPENSES	RECETTES					
		AELB*		FEDER ou CRBFC**		POT COMMUN	
Opération	Montant (€ HT)	taux	montant	taux	montant	taux	montant
Acquisition de sondes à oxygène et thermiques enregistreuses	5 000	60%	3 000	20%	1 000	20%	1 000

* Agence de l'eau Loire Bretagne / ** Conseil Régional Bourgogne Franche Comté

Fiche action 31 : Assurer la gestion, le suivi et l'animation du Contrat par une cellule rivière. Cette fiche action concerne la poursuite de l'animation du Contrat Territorial au moyen d'une équipe rivière. Cela correspond à un Equivalent Temps Plein (ETP) d'animatrice-chargée de missions, un ETP de technicien de rivière et d'un quart temps (0,25 ETP) de secrétariat-comptabilité. Les dossiers de demande de subvention ont été validés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il s'agit de déposer un dossier relatif aux postes d'animatrice et de technicien de rivière pour l'année 2017 auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté qui instruit les

fonds européens FEDER. Ce sont ces deux partenaires financiers qui accompagnent le projet et soutiennent financièrement les postes depuis la phase d'élaboration du Contrat Territorial.

La participation des fonds FEDER ne concerne que les salaires chargés. Les montants indiqués sont les plafonds de dépense.

	DEPENSES	RECETTES					
		AELB*		FEDER**		POT COMMUN	
Fiche action 31	Montant (€ HT)	taux	montant	taux	montant	taux	montant
Poste de chargée de mission (salaire chargé)	40 000	60%	24 000	20%	8 000	20%	8 000
Poste de technicien de rivière (salaire chargé)	40 000	60%	24 000	20%	8 000	20%	8 000
Total postes :	80 000	60%	48 000	20%	16 000	40%	16 000

* AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne / ** Fonds Européens de Développement Economique Régional

M. le Président demande combien représente notre communauté de communes dans le « pot commun ». Réponse : CCLNB 33%, CA Nevers 52%, CC Loire, vignobles et Nohain 2%, CC Amognes cœur du nivernais 10% et la CC Loire et Allier 3%.

M. LEGRAIN indique que le directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a été reçu à Saint-Bonnot mi-avril. Il a été étonné de l'implication des agriculteurs sur notre territoire.

M. PASQUET formule le regret qu'il n'y ait pas de budget pour les urgences (notamment fuite sur une rivière à Saint-Martin d'Heuille). M. LEGRAIN répond que c'est vrai pour certains travaux. Mais note que certains autres ont été répertoriés lors de la construction du programme.

DÉLIBÉRATION :

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Autorise M. le Président à solliciter les subventions inscrites aux plans de financement auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du FEDER.

2. Construction du projet de territoire : retour sur les premières réunions des commissions

M. le Président propose que soit fait un point sur la mise en place des commissions, les débats et l'avancée du travail.

VOIRIE

M. HAGHEBAERT indique que la commission a débuté les visites sur place (Guérigny, Saint Aubin, Poiseux, Murlin et La Celle). Les prochaines visites sont à programmer prochainement, l'objectif étant d'avoir fait le tour des communes fin mai. M. HAGHEBAERT souligne qu'il existe des travaux d'extrême urgence. Il faudra voir comment organiser ces travaux

M. le Président répond qu'il faudra un arbitrage en bureau après visite de toutes les communes et retour technique. L'analyse globale de la situation est qu'il faudra très certainement augmenter la part consacrée à l'entretien pour ne pas faire exploser les travaux d'investissement, notamment au vu de notre capacité d'autofinancement. Par ailleurs, il y a également un travail de fond à mener pour faire une analyse quantitative et qualitative des chaussées et abords.

M. FAUCHE indique que l'entretien ne nous regarde pas puisqu'il est à la charge des communes.

M. le Président et M. HAGHEBAERT lui répondent que ce n'est plus possible. Les routes définies d'intérêt communautaire doivent être entièrement gérées par la CCLNB (fonctionnement et investissement).

M. HAGHEBAERT précise qu'il faudra y aller avec parcimonie, car par exemple, la première visite sur place a révélé une route en très mauvais état entre Poiseux à Saint-Aubin prendrait déjà une grande part du budget 2017.

M. le Président indique qu'il est possible d'obtenir de la DETR dans certains cas, ou bien une aide de la part du département.

M. CHATEAU confirme que cela existe mais les routes concernées sont déjà définies.

M. MAUJONNET note que le gros problème pour les petites communes est cette compétence voirie car on ne sait toujours pas ce qui sera fait par l'intercommunalité. Il était très difficile d'envisager une baisse de fiscalité.

M. LEGRAIN confirme que la programmation des travaux est nécessaire, notamment pour que les communes sachent ce qui sera fait et quand. Mais cela ira obligatoirement au-delà de notre mandat.

M. HAGHEBAERT souligne que l'enveloppe budgétaire consacrée à la voirie est faible et que cela pénalise davantage les petites communes.

M. le Président répond que ce n'est pas un budget faible. Il affirme que c'est un problème d'équilibre et de choix, car vu notre capacité d'autofinancement, on ne peut pas faire toute la voirie et uniquement de la voirie. Il faut envisager une programmation sur 12 ans. C'est donc bien au-delà de notre mandat. On ne peut pas raisonner sur 3 ans et encore moins sur une année.

M. HAGHEBAERT affirme que l'esprit communautaire doit être partagé par tout le monde. L'état des lieux sera fini en juin, ensuite il faut envisager les travaux d'urgence pour 2017.

Mme VAILLANT confirme que les urgences devront être faites cette année.

M. BULIN indique que nous pouvons partir du marché à bons de commande qui existait à Prémery (valable jusqu'en janvier 2018) et lancer un appel d'offre pour un nouveau marché cet hiver.

SPORT ET ANIMATION

Sur le volet « sport », M. MAUJONNET indique que la commission s'est penchée sur les dossiers de subventions qui seront adressés aux associations. Une liste exhaustive des associations sportives est établie. Suite à une remarque de M. PLISSON sur la complexité des dossiers, ces derniers ont été retravaillés. Il n'y a plus qu'à mettre en forme.

Sur le volet « animation », M. MAUJONNET remarque que les communes sont hésitantes, notamment sur la région de Prémery, pour se lancer pour un vendredi de l'été.

M. LEGRAIN lui répond que les personnes sont peu mobilisables le vendredi soir.

M. le Président rappelle que la création de cette manifestation répond à deux objectifs : permettre de mieux s'approprier les contours de notre communauté de communes et accompagner les communes qui n'ont pas toujours les moyens d'avoir un élément fédérateur et d'animation locale.

En aparté, M. le Président indique que les services de la préfecture ont adressé un courrier demandant de revoter nos statuts en corrigeant certains points, notamment sur le sport car on ne peut pas prendre en charge les frais de fonctionnement des équipements sportifs restitués aux communes, sauf dans le cas des fonds de concours.

CULTURE

M. CHATEAU indique que la première réunion de la commission était exclusivement consacrée à l'examen des dossiers de subventions. Il s'agissait de comprendre les problématiques des uns et des autres, et de faire converger les subventions intercommunales. La commission se réunira dans un second temps pour travailler sur les complémentarités de l'action culturelle à mener. M. CHATEAU souligne qu'il faut réfléchir aux moyens de mieux diffuser la culture qui se crée sur notre territoire.

M. PASQUET demande comment ont été diffusés les dossiers de demande de subventions ?

M. CHATEAU répond que le vote des statuts en février a permis aux conseillers communautaires d'avoir une connaissance précise de l'action culturelle de notre communauté de communes dans la mesure où les actions y sont bien définies.

M. MAUJONNET souligne qu'il a lui-même diffusé personnellement l'information.

M. le Président note que la demande faite par Madame JUDAS en conseil est tout à fait recevable. Il précise que 2017 est une année de transition, et indique qu'on a un reliquat sur l'enveloppe de subvention. Cela signifie que si un dossier est déposé demain et qu'il entre dans

le cadre des statuts, il n'y aura aucune raison de ne pas l'étudier, dans les limites des disponibilités budgétaires.

M. LEGRAIN indique que l'ensemble musical de Prémery, les Arsouilles, le comité des fêtes de Prémery, ainsi que l'union des commerçants sont dans une situation délicate car ils n'ont pas reçu de subvention à hauteur de ce qu'ils percevaient les années précédentes.

M. CHATEAU répond que les communes ne doivent pas se désengager et que la communauté de communes intervient en complémentarité. Il faut que l'échelon communal s'implique pleinement.

M. LEGRAIN note que les communes ont déjà voté leur budget et qu'il sera difficile de trouver le complément.

M. PLISSON indique qu'il n'est pas d'accord car l'ensemble musical est cantonal. Il est donc hors de question que Prémery subventionne.

M. HAGHEBAERT fait remarquer que cet effet transition est compliqué à expliquer. On paie autant voire plus d'impôts mais on n'a pas le même service.

M. le Président affirme que la commission « culture » a tenté au maximum d'atténuer les différences de portage. Les membres sont allés dans le sens de la souplesse, par exemple en donnant aux Arsouilles à deux titres (soit 6 500 € au total) alors que de plus gros festivals (en termes de budget) ont une subvention de 3 500 €. M. le président affirme qu'on ne peut pas développer la politique culturelle sur notre territoire si l'ensemble du bloc communal ne joue pas le jeu.

M. PLISSON répond qu'il n'est pas contre une participation communale mais pas uniquement de la part de Prémery.

M. CHATEAU indique que la commission a fait au mieux pour Prémery. Il affirme qu'il faut se fixer clairement les objectifs durant l'année 2017. Une réunion est organisée le 21 juin prochain par le vice-président « culture » du département, M. Balleret, avec tous les vice-présidents des EPCI.

M. le Président confirme que la commission a fait son travail. Pour les deux événements où cela pose problème, il propose une rencontre triangulaire avec l'association, la commune et la Communauté de communes pour trouver une solution.

M. FAUCHE note que certaines communes se débrouillent toutes seules. Elles demandent simplement une aide pour la communication.

ACTION SOCIALE

M. le Président indique que Madame AUDUGE est excusée pour cette réunion du bureau. Concernant l'action sociale, il explique que le dossier charitois se met en place. Un accompagnement juridique a été commandé et les avocats nous ont mis en garde contre la gestion de fait. Aucun élu intercommunal ne sera président, vice-président ou trésorier de cette association.

Parallèlement, des rencontres régulières sont organisées entre présidents, directrices, et équipes des trois centres sociaux.

M. CHATEAU fait part de remontées sur le fait qu'il serait bien de faire des commissions sans les centres sociaux, car la politique sociale est avant tout notre affaire. Nous avons une population très pauvre avec nombreuses problématiques à gérer.

M. le président répond que cela doit être fait dans un second temps.

M. LEGRAIN affirme que le social ne s'arrête pas uniquement à l'action des centres sociaux. Il faut porter cela avec les collectivités qui en ont la compétence et notamment le conseil départemental.

M. CHATEAU souligne qu'il croit en la valeur travail et questionne le déploiement territorial de l'expérimentation « zéro chômeur ».

M. LEGRAIN répond qu'il y aura deux phases à venir pour élargir le champ d'intervention au territoire de notre nouvelle communauté de communes.

PERSONNEL

M. le Président indique que la commission du 5 avril a réuni très peu d'élus. Il a demandé à ce que les disponibilités des élus en journée puissent être connues. Concernant le personnel, les principales difficultés actuelles sont d'ordre informatique (débit internet trop faible notamment). Le travail à distance ne peut pas s'improviser.

M. le Président précise qu'une réunion de l'ensemble du personnel est prévue le 5 mai, pour évoquer entre autres le règlement intérieur, les frais de déplacement, le volet social.

M. le Président note que la prochaine commission du personnel devra s'attacher à l'évolution des services afin de rationaliser le fonctionnement (exemple : procédure d'achat, culture administrative à partager).

COMMUNICATION

M. le Président souligne que les membres de la commission ont décidé d'envisager la communication à la fois à l'interne, c'est-à-dire pour les habitants du territoire. Pour cela un numéro spécial de notre magazine sortira en juin pour présenter la communauté de communes (élus, salariés, compétences). Il est également prévu une communication plus large à destination de tous les acteurs de l'économie, du tourisme etc. Deux pistes de travail sont envisagées :

- un portail web avec une entrée « services » où l'information sera trouvée en trois clics maximum, quelque soit l'institution ou la structure porteuse.

- une politique de marketing territorial, à l'image de ce qui a été mené sur l'ex communauté de communes En donziais. Des crédits sont en suspend de la part du pays Bourgogne Nivernaise à ce sujet.

TOURISME

M. FAUST indique que la commission s'est réunie le 21 avril. Les craintes de chacun ont rapidement été dissipées. Le rôle de l'office de tourisme a été questionné, l'organisation de l'accueil des touristes également. Un état des lieux des professionnels, des résidences secondaires, des attentes des professionnels a été esquissé, l'idée étant de trouver comment faire mieux. En outre, nous sommes à deux heures de Paris, mais nous ne sommes pas les seuls (21 territoires ruraux à 2 heures de Paris). Il faut donc un plus par rapport aux autres. L'objectif est de construire un plan de développement touristique pour augmenter la demande.

M. FAUST souligne que la commission « développement touristique » s'est fixé 2 défis :

- Repositionner l'office de tourisme comme acteur clé de l'attractivité du territoire.
- Construire une stratégie et un programme de développement à forte valeur ajoutée.

M. le Président affirme qu'il faut une évolution des offices de tourisme, et ne plus les envisager uniquement comme une boutique. Il précise qu'il faut que l'office de tourisme se délocalise.

M. FAUCHE souligne qu'il existe nombreuses locations de résidences secondaires. A ce titre, le portail web pourrait être un outil.

M. le Président reprend l'objectif qui est d'avoir d'ici fin novembre un premier projet, nous donnant les possibilités de solliciter nos partenaires financiers. Il souligne qu'il faudra trouver les axes porteurs de plus-value (regain économique) et faire les bons choix.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. VOISINE indique que la première réunion de la commission a été l'occasion d'un temps d'échange sur l'économie dans les trois bassins de vie. L'industrie est présente sur les 3 principales communes, l'artisanat est présent partout, le commerce également mais de manière inégale. La question de l'agriculture devra être approfondie. M. VOISINE précise que des visites vont être organisées sur tous les territoires et que des projets sont en cours sur les zones d'activités. Par ailleurs, de nouveaux projets sont à mener. Pour le fonds de soutien aux commerçants et artisans, le règlement intérieur sera amélioré.

M. VOISINE relève un travail à réaliser sur les transmissions, successions, reprises, et la définition de la place de la communauté de communes à côté des chambres consulaires. La commission a pu constater que si la collectivité ne donne pas de coup de pouce cela ne se fait pas tout seul. L'exemple de la reprise du dernier hôtel par la commune de Guérigny démontre qu'il faut savoir prendre quelques risques. Il affirme qu'il faudra mettre en œuvre une politique active de commercialisation.

M. CHATEAU souligne qu'il est favorable au fonds de soutien pour les commerçants. Il demande l'organisation d'une réunion des maires de Prémery, La Charité et Guérigny pour harmoniser la politique communale à ce sujet.

M. le Président affirme qu'il est essentiel d'avoir une relation permanente avec les chefs d'entreprises, savoir ce qu'ils font, les connaître, connaître leurs problématiques afin de pouvoir les accompagner au mieux. Par ailleurs, il faut avoir des capacités d'accueil et savoir les faire venir.

M. PASQUET demande qu'une aide puisse être faite pour la formation des employés des entreprises à l'export.

M. FAUST répond que cela existe au niveau de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

HABITAT, ENVIRONNEMENT

M. LEGRAIN indique que la première étape de la commission était d'identifier son champ d'intervention en ayant une approche systémique. Il affirme que chaque politique enrichit les autres.

M. LEGRAIN fait part de l'organisation d'une réunion d'information en soirée le 17 mai en présence de l'Etat, la région, le département et à destination de l'ensemble des élus et maires. L'objet de cette séance est de connaître les politiques développées actuellement dans divers domaines afin de capter les subventions.

SANTE, SERVICE

M. BULIN indique que la commission a fait un tour d'horizon du territoire concernant l'offre de santé, le transport et le portage de repas.

Concernant la santé, la création des structures est en cours. Le principal objectif est l'installation de nouveaux généralistes, et de faire en sorte que les médecins puissent travailler ensemble sur le territoire.

Concernant le transport à la demande, des services existent à sur l'ex pays charitois (Chari'bus et mobi cité), et sur la région de Prémery. M. CHATEAU précise que le service de transport à la demande a été suspendu à Guérigny après la disparition des derniers usagers.

Pour ce qui est du portage de repas, M. BULIN indique que le service est rendu sur tout le territoire avec un portage différent. Sur l'ex pays charitois, c'est une délégation de service public confiée à SOGIREST, sur Prémery c'est le centre social qui s'occupe de la livraison des repas ces derniers étant confectionnés à la Vénèrie, et pour la région de Guérigny, c'est le centre social qui a passé un marché avec ANSAMBLE.

M. BULIN évoque le projet de création d'une mutuelle, dossier en cours au niveau de la commune de La Charité sur Loire.

M. le Président souligne qu'il faut une analyse précise pour connaître véritablement les besoins du territoire. Il est nécessaire d'évaluer ces besoins, car à vouloir trop en faire, on nuit aux solidarités existantes.

M. FAUST demande ce qu'il en est du dossier ZRR.

M. le Président répond qu'il faut réagir. Pour le moment, comme évoqué lors du dernier bureau, puis en conseil, un courrier a été adressé au préfet. Le combat sera à mener dès le mois de juin, avec le nouveau Gouvernement et nouvelle Assemblée Nationale.

3. Questions diverses

➤ SCoT

M. le Président indique que 13 titulaires et 7 suppléants ont été désignés en février pour siéger au SCOT. Or, pour ne pas alourdir la composition du conseil du SCoT, il a été décidé lors de la première réunion à laquelle nos élus ont participé de réduire la représentation de chacun des EPCI. Nous devons donc désormais être représentés par 8 titulaires et 4 suppléants.

Proposition retenue par le bureau :

Titulaires :

R. PASQUET
JL CLEAU

Suppléants :

→ H. JUDAS

H. VALES
R. MAUJONNET

→ G. VOISINE

O. CADIOT
JL DREUMONT

→ A. RAFERT

J. MARCEAU
R. FAUST

→ R. HAGHEBAERT

M. PASQUET, vice-président chargé de l'aménagement du territoire, sera proposé pour représenter la CCLNB au bureau du SCoT.

Fin de séance à 21h20.